

ÉTUDE

CONSEIL

ENVIRONNEMENT

RISQUES



**SONIA DADI environnement**

> conseil en environnement,  
ingénierie et études techniques

2, bd du général de gaulle

94270 LE KREMLIN BICÊTRE

TÉL : 01.53.14.71.40

FAX : 01.53.14.63.05

contact@sdenvironnement.fr

www.sdenvironnement.fr

SÉCURITÉ

INSTALLATIONS CLASSÉES

IMMOBILIER



> office DÉPÔT, meung-sur-Loire.

## SAVOIR-FAIRE

Créé par Sonia Dadi, SDE est un cabinet de conseil intervenant dans le cadre de mise en conformité à la réglementation environnementale. Expert de terrain et interface avec l'administration, SDE a acquis un véritable savoir-faire dans le montage de dossiers administratifs, plus particulièrement pour :

- des sites à usage d'entrepôts
- des sites industriels.

## ENGAGEMENT

Parce que ses clients exigent des solutions à haute valeur ajoutée et parce que cette réglementation est multidisciplinaire, SDE offre une assistance complète, tant technique que juridique et méthodologique.

SDE travaille en toute indépendance grâce à une équipe composée d'ingénieurs et d'une juriste.

## ILS NOUS FONT CONFIANCE

**INVESTISSEURS ET PROMOTEURS :** GROUPE AFFINE, ALSEI, ARLINGTON FRANCE, THE BLACKSTONE GROUP INTERNATIONAL LTD, CELOGIX, CIBEX PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR, COPERA, EURINPRO-GROUPE MACQUARIE GOODMAN, FONCIÈRE DES RÉGIONS, GE REAL ESTATE, IXIS AEW EUROPE, LASALLE INVESTMENT MANAGEMENT, LOCINDUS, ORION CAPITAL MANAGERS, PANHARD DÉVELOPPEMENT, PARCOLOG-GENERALI, PROLOGIS, PROUDREED, GROUPE SIRIUS, SLOUGH DEVELOPMENTS FRANCE

**CONSTRUCTEURS :** ADIM, AGECA (GROUPE COTEBA), CIRMAD PROSPECTIVES, GICRAM GROUPE, QUILLE INDUSTRIE, SODÉARIF

**INDUSTRIELS :** AVENTIS, DARTY, DECATHLON, DHL, FM LOGISTIC, HABITAT FRANCE, IKEA, LOGISTA FRANCE, MANUTAN, NORBERT DENTRESSANGLE, OFFICE DÉPÔT, RENAULT, REXEL, SEALED AIR PACKAGING, SCHENKER, GROUPE VOLKSWAGEN FRANCE

**COMMERCIALISATEURS :** ATISREAL, EOL...



> GROUPE VOLKSWAGEN FRANCE.



> PARCOLOG-GENERALI, Isle d'Abeau.



> Local de charge.



> cellule de stockage, mitry compans.



> office DÉPÔT, meung-sur-Loire.

## PRESTATIONS

La gestion des risques au sein d'une ICPE\* n'est pas seulement un exercice permettant de satisfaire aux exigences réglementaires.

Outil d'organisation, elle accroît durablement la valeur de l'entreprise et préserve sa notoriété.

C'est dans cette perspective d'avenir et de conseil que SDE vous accompagne.

### 1. MONTAGE DES DOSSIERS ICPE\*

L'élaboration d'un dossier nécessite des compétences techniques et ingénieriales approfondies. SDE met à votre disposition un savoir-faire confirmé et une bonne compréhension des procédures et pratiques des services instruisant vos dossiers.

#### ○ déclaration

Sont soumises au régime de la déclaration, les installations ne présentant pas de graves dangers ou inconvénients mais devant néanmoins respecter des prescriptions générales édictées par le préfet.

#### ○ autorisation

La procédure est plus complexe, plus longue que la déclaration et comprend une enquête publique. L'autorisation n'est délivrée que si les dangers peuvent être prévenus par des mesures spécifiées dans

l'arrêté préfectoral d'autorisation. Les éléments les plus importants de ce dossier sont :

#### L'étude d'impact :

- incidence du projet sur son environnement
- moyens envisagés pour limiter les nuisances

#### L'étude de dangers :

- évaluation des risques
- étude de scénarii
- mesures compensatoires

#### La notice hygiène et sécurité :

- respect des prescriptions d'hygiène
- sécurité des travailleurs

## 2. AUDIT

Un audit peut intervenir :

- en vue du montage d'un dossier ICPE
- à l'occasion d'une vente, d'un changement d'exploitant et/ou d'activité
- en vue de la remise en état d'un site classé

#### ○ audit ICPE

Une ICPE respecte des règles "sur-mesure" (constructives, d'exploitation, de sécurité, d'entretien et de prévention de la pollution). L'audit définit le degré de conformité du site à la réglementation, étudie l'impact des mesures à prendre et fixe les démarches administratives. SDE vous propose des alternatives cohérentes au regard de vos baux, assurances et autorisations administratives.

#### ○ audit de la sécurité et des maintenances

L'exploitant veille au respect de l'ensemble de la sécurité sur le site. Par un diagnostic-sécurité, SDE fait le point sur la conformité de vos équipements et maintenances au regard de la réglementation.

## 3. SUIVI ICPE ET VEILLE RÉGLEMENTAIRE

#### ○ gérer vos contrôles périodiques

Les registres de vos contrôles et maintenances réglementaires (registre eau, déchets, incendie, sécurité) sont exigibles à tout moment par l'administration. SDE élabore et tient votre registre unique, annuel et pratique.

#### ○ effectuer vos déclarations auprès de l'administration

Chaque exploitant est tenu de déclarer à l'administration toute modification (changement d'exploitant, accident et incident). SDE vous conseille sur la procédure, les délais et effectue vos déclarations auprès de l'administration.

#### ○ anticiper les évolutions de la réglementation

Soucieux de vous garantir une information ciblée et pertinente, SDE effectue une veille quotidienne de la réglementation française et européenne.

## VOTRE OBJECTIF

## LA DÉMARCHE

## NOTRE OFFRE

### technique

Exploiter légalement vos ICPE

Suivre la procédure : dépôt, Enquête Publique et CODERST \*

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Présenter les activités de l'entreprise

Dossier de déclaration

Obtenir une autorisation d'exploiter

Exposer les modalités futures d'exploitation

Négociations et rendez-vous DRIRE/ Préfecture / Pompiers

Connaître votre impact environnemental

Présenter les risques sur l'environnement

Étude d'impact

Maîtriser les scénarii d'accident

Étudier les risques en cas d'accident

Étude de dangers

Évaluer le degré de conformité des installations

Auditer les installations et équipements

Visites-conseil sur le site

### juridique

Connaître les règles vous étant imposées

État des obligations et sanctions applicables

Analyse de l'arrêté préfectoral

Maîtriser les évolutions réglementaires

Sélectionner la réglementation applicable

Plan de veille réglementaire

Louer, vendre, transformer ou étendre vos installations

Informers les administrations dans les délais

Déclaration de modification / accident / changement d'exploitant

Cesser votre activité

Décrire les conditions de remise en état du site

Mémoire de fin d'activité

### méthodologique

Gérer et planifier vos contrôles obligatoires

Rédiger et suivre votre registre unique

Registre annuel des contrôles réglementaires

Renforcer la sécurité du site et des hommes

Se concerter avec les services départementaux

Plan d'Opération Interne (POI)

### audit des installations classées

Évaluer l'existant et proposer de vraies alternatives

Audit global

Juridique + technique + méthodologique

### assistance en continu

Rester en conformité permanente

Suivi personnalisé

Juridique + technique + méthodologique

\* Comité Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques